

Secrétariat des Suisses à l'étranger

Autor(en): **Briod, A. / Christ, H.R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): - **(1956)**

Heft 1277

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-691437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SECRETARIAT DES SUISSES A L'ETRANGER.

Chers compatriotes,

Ainsi que vous l'aurez appris par l'ECHO, les *Journées des Suisses de l'étranger* auront lieu à *Locarno, les 25 et 26 août*. L'ouverture officielle du congrès aura lieu le vendredi 24 août dès 18 heures à Bellinzone, chef-lieu du canton du Tessin.

Le programme provisoire du congrès a été fixé comme suit: les séances de délibérations auront lieu durant toute la journée du samedi 25 août, dans les salles du Kursaal de Locarno. A 19 heures, après une réception offerte par les autorités de la ville, un bateau spécial, passant par les îles Brissago, conduira les participants à Magadino, où, après le dîner en commun, ils pourront assister à une soirée de folklore tessinois. Le dimanche matin 26 août, les congressistes, répartis en plusieurs groupes, se rendront au barrage de la Maggia, où le lunch sera servi. Un rendez-vous d'adieu est prévu au Kursaal de Locarno dès 16 heures.

Ordre du jour provisoire des séances de délibérations du samedi 25 août

On fera le point, à Locarno, sur les affaires suivantes qui, si elles n'ont pas toutes marqué une avance importante depuis notre dernier congrès, ont été du moins l'objet d'études approfondies, ou de la part des autorités officielles ou de la part de commissions de la NSH.

- 1) *Dommages de guerre*: Nouvel avant-projet d'un arrêté concernant une aide extraordinaire aux Suisses de l'étranger victimes de la guerre adopté par le Conseil fédéral, le 15 mai 1956 (voir ECHO de juin 1956, page 34; ce numéro sera envoyé gratuitement aux non-abonnés qui le commanderont).
- 2) *Fonds de solidarité*: Les statuts de la société coopérative "Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger", accompagnés d'un commentaire, seront adressés aux délégués qui se seront annoncés en temps voulu.
- 3) *Assurance-vieillesse et survivants*: Question de la rente transitoire de l'AVS refusée aux Suisses domiciliés à l'étranger.
- 4) *Tax militaire*: Abandon de l'avant-projet soumis naguère aux colonies suisses. Etat des travaux en vue d'une nouvelle solution.

Certains diront que ce sont toujours les mêmes questions qui reviennent sur le tapis. On pourrait en dire autant des discussions aux Chambres fédérales. Tant qu'un problème n'est pas résolu, il importe de le suivre de près. S'en désintéresser, c'est renoncer à faire valoir son point de vue, c'est abdiquer sans penser aux conséquences.

L'ordre du jour ci-dessus sera complété par les questions qui nous seront soumises, soit par les conférences régionales des présidents et délégués des sociétés suisses, soit par les sociétés suisses prises individuellement. Ne pourront être pris en considération que les problèmes qui nous seront annoncés avant le 10 août.

Il s'agirait que les sociétés suisses qui enverront des délégués à Locarno étudient soigneusement toute documentation qui leur parviendra avant le congrès.

Seuls revêtent la qualité de délégués officiels, les membres de sociétés suisses désignés par elles pour les représenter. Les autres participants peuvent

prendre la parole, mais uniquement en leur nom personnel.

Renseignements d'ordre pratique

Remboursement des frais de voyage: Comme les années précédentes, les sociétés suisses qui ont été éprouvées par la guerre et qui, de ce fait, n'ont pas les moyens d'envoyer un délégué, peuvent s'adresser à nous pour obtenir le remboursement d'une partie de leurs frais.

Voyage sur la ligne du Gothard: La direction générale des CFF s'est déclarée disposée à prévoir des voitures spéciales à l'intention des participants à notre congrès dans le train du Gothard, le

24 août	} à destination de Bellinzone	Bâle	13 h. 45
vendredi		Lucerne	15 h. 22
		Arth-Goldau	15 h. 51

Nous vous prions donc de bien vouloir inviter vos délégués et les membres de votre colonie qui prendront part à notre congrès, à nous faire savoir d'ici au 15 juillet, s'ils désirent faire usage de cette possibilité.

Le programme définitif des *Journées des Suisses de l'étranger 1956* vous parviendra au cours de la première quinzaine de juillet.

Nous vous prions de croire, chers compatriotes, à nos sentiments sincèrement dévoués.

SECRETARIAT DES SUISSES A Bâle
SECRETARIAT DES SUISSES A L'ETRANGER
A. Briod H. R. Christ.



SWISS KNIGHT CHEESE

Distributed by NESTLÉ'S

Obtainable from all good class grocers in 6 oz., 4 oz. and 2 oz. boxes.